

PROCOLE D'ACCUEIL Septembre 2021

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

L'épidémie de Coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves pour limiter la propagation du virus.

Ce protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé en lien avec le ministère de l'éducation nationale. **Ces préconisations sont adaptées au Lycée Sainte-Marie de Cholet.**

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Une synthèse, en pièce jointe, présente les préconisations sanitaires **du niveau 2** de mise en œuvre du protocole pour la rentrée de septembre 2021.

Toutes ces dernières modalités sont établies à partir des informations connues à ce jour mais sont donc susceptibles d'évoluer en fonction d'éventuelles injonctions institutionnelles à venir.

1. Accès à l'établissement

- Dans toutes circonstances, les règles de distanciation d'un mètre s'appliqueront aux familles et aux élèves devant l'établissement.
- Les parents ainsi que les élèves ne doivent pas rester aux abords de l'établissement au moment de l'arrivée ou du départ.
- Le Lycée ouvrira ses portes à 7h30 du lundi au vendredi.
- **Les élèves doivent se rendre dans leur salle de classe dès leur arrivée.**

- Les parents de lycéens jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant au Lycée. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement en cas de symptôme (toux, courbatures, mal de tête ou fièvre de 37,8°C ou plus).

En cas de souci de santé, la famille garde l'enfant et prévient l'établissement.

Dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement :

- **Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque et distanciation en extérieur sont respectées**
- **La désinfection des mains avec un gel hydro-alcoolique ou du savon est obligatoire.**

2. Mesures d'hygiène dans l'enceinte de l'établissement

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Les mesures d'hygiène au sein de l'établissement sont renforcées.

- Les enseignants et personnels ont l'obligation de porter un masque « **grand public** » de catégorie 1 dans tous les bâtiments et lors de leurs déplacements en intérieur.
- Les enseignants et les élèves devront porter leur masque dans la classe.
- **Pour les lycéens, le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire** dans la classe et lors de leurs déplacements en intérieur. **Il convient aux familles de prévoir 2 masques au minimum par journée.**

En cas de non-respect du port du masque, l'élève ayant été repéré en infraction 3 fois sera convoqué pour un entretien et sanctionné d'un avertissement. Une récidive pourra faire l'objet d'une exclusion de l'établissement pour mise en danger de la vie d'autrui.

- Du gel hydro-alcoolique ou du savon seront mis à disposition des élèves à chaque entrée/sortie de bâtiment, dans chaque salle de classe, au réfectoire et dans les toilettes.
- Chaque salle ou local devra être **aérée toutes les heures et après chaque utilisation.**

- Les poignées de portes, les interrupteurs feront l'objet d'un nettoyage-désinfection plusieurs fois par jour.

3. Organisation au sein de la classe

- Le mobilier des salles de classe sera disposé de façon à générer au mieux les distances de sécurité. Les enseignants et les élèves devront porter leur masque dans la classe même si la distanciation sociale est assurée et respectée et lorsque les élèves seront placés face à face ou côte à côte.
- Pour les salles spécialisées (Salles informatiques, Laboratoires, CDI, complexe sportif, Foyer des élèves), chaque élève dispose du matériel nécessaire pour nettoyer sa place et les outils de travail après chaque utilisation.

Protocole sanitaire appliqué au début et à la fin du cours :

- Les élèves sont invités à utiliser le gel hydro-alcoolique pour les mains.
- L'élève désinfecte sa table et sa chaise à l'aide des produits ménagers mis à sa disposition : désinfectant (action faite par l'enseignant) + essuie-tout + sacs poubelles.
- **La classe doit être aérée toutes les heures et à chaque fin de cours.**

4. Utilisation du matériel scolaire

- La distribution de feuilles ou supports pédagogiques se fera avec précaution, après lavage des mains du professeur et désinfection du matériel le cas échéant.

5. Les récréations et le temps du midi

Chaque élève devra être muni « obligatoirement » d'une gourde ou d'une bouteille nominative pleine d'eau. **Il est interdit de boire au robinet !**

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos.

Le stationnement dans les couloirs et les classes est interdit.

6. La restauration

Les élèves ne peuvent pas apporter un pique-nique dans l'enceinte du lycée.

L'accès au réfectoire se fera par l'entrée principale côté Bâtiment A et côté CDI et la sortie se fera côté Salle de Conférence principalement.

Après le passage aux bornes d'accès, les élèves devront s'installer par classe à chaque table.

L'élève pourra alors enlever son masque et le remettre avant de partir de la table.

Les couverts leur seront installés ainsi que l'entrée, le plat principal et le dessert.

Les élèves prenant un repas devront apporter leur gourde ou bouteille d'eau au réfectoire.

Il y aura trois services : un à 11h40, un à 12h15 et un à 12h50. Le dernier service pourra générer un retard en classe de quelques minutes.

Les enseignants qui ont cours en H4 libèrent les élèves à l'heure précise notamment pour permettre la désinfection des tables et chaises et le bon démarrage de la restauration.

Protocole sanitaire appliqué au début et à la fin de chaque repas :

- La désinfection des mains avec un gel hydro-alcoolique est obligatoire à l'entrée et la sortie.
- Après chaque service, le personnel de restauration procède à la **désinfection des tables et chaises et à l'aération des lieux.**
- Les élèves seront désormais **6 par table**. Les groupes de service restent fixes par niveau.

7. Education Physique et Sportive

L'EPS :

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

8. Les sanitaires

Protocole sanitaire appliqué avant et après chaque utilisation des toilettes :

- **Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et au départ.**
- **Les sanitaires feront l'objet d'un nettoyage/désinfection et aération plusieurs fois par jour.**

9. L'entretien des locaux

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux sont renforcées.

Un nettoyage-désinfection minutieux des salles de classe sera effectué au début de chaque journée et dans la journée par les personnels de l'établissement, en dehors de la présence des élèves.

Des directives précises relatives à l'équipement nécessaire, aux techniques spécifiques de nettoyage, à l'aération régulière des salles ont été adressées aux personnels d'entretien.

10. L'apparition de symptômes du COVID-19

Si des symptômes de COVID-19 ou de Variant apparaissent chez un élève ou un adulte :

- La personne est isolée dans le local « Espace COVID ».
- Il lui est rappelé de tousser ou d'éternuer dans son coude.
- Les parents sont contactés par téléphone pour venir chercher leur enfant (s'il s'agit d'un élève).

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute, l'établissement contacte le SAMU (15).

Si un cas positif venait à être détecté, la gestion des cas contacts et des mesures d'isolement se fera conformément aux consignes de l'ARS.

11. Continuité pédagogique

Chaque professeur alimente un dossier partagé avec les élèves (Classroom, Drive) pour qu'ils puissent avoir accès au cahier de texte et aux documents et consignes de cours.

Pour les corrections et la prise de notes de cours, les PP et les professeurs de spécialité constituent des binômes ou trinômes d'élèves qui pourront se faire passer via mail ces éléments afin d'alléger la tâche de chaque enseignant.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

Pas de fermeture automatique de la classe :
identification des contacts à risque et information aux parents

ÉLÈVES NON VACCINÉS
RISQUE ÉLEVÉ²

ÉLÈVES VACCINÉS
RISQUE MODÉRÉ³

ÉLÈVES COVID ≤ 2 MOIS
RISQUE NÉGLIGEABLE⁴

Quarantaine obligatoire
de 7 jours à compter
du dernier contact à risque

Attestation sur l'honneur à fournir sans délai
par les représentants légaux

**Réalisation obligatoire d'un 1^{er} test immédiatement et d'un 2^d test
7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé**
(et à tout moment en cas d'apparition de symptômes)

Poursuite des cours en présence
Pas de réalisation de test sauf
si apparition de symptômes

Si le 1^{er} test est négatif
**Poursuite de
la quarantaine obligatoire**
jusqu'à la réalisation
d'un 2^d test au bout de 7 jours

Poursuite des cours en présence
sauf si les tests réalisés
sont positifs

Si le 2^d test est négatif
**Attestation sur l'honneur
à fournir par
les représentants légaux**

- **Si attestation fournie**
Retour en présentiel : strict respect
du port du masque pendant 7 jours
et vigilance renforcée
- **Si attestation non fournie**
Poursuite de l'isolement jusqu'à
production d'une attestation
sur l'honneur ou le cas échéant
pendant 7 jours supplémentaires
(14 jours maximum au total)

Si l'un des tests est positif à tout moment

L'élève devient un cas confirmé

- **Isolement : 10 jours** au minimum ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci
- **Contact tracing** à partir de ce nouveau cas confirmé

Retour au collège ou au lycée à l'issue de la période d'isolement
Pas de réalisation de test supplémentaire

¹ La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).
² Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.
³ L'élève est totalement vacciné et n'est pas atteint d'immunodépression grave.
⁴ L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois.
⁵ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contacts à risque.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)